

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 07 février 2024

Conseillers en exercice	43
Présents	30
Représentés	10
Absent	3

Votes	
Pour	33
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	7

Le mercredi 07 février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 31 janvier 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALLIROL Béatrice, POU DY Franklin, THIAM Mustapha, BANCE Stéphane, CHIRANNE EL Arbi, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONNE-MENGUE Terence, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté.e.s :

M. ID ELOUALI Ali donne mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LORES Monique donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme FRANCISOT Amandine
Mme BEZACE Mathilde donne mandat à M. OMRANE Alain
Mme LANTERNIER Lucie donne mandat à M.COELHO Vasco
Mme COHEN Rachel donne mandat à M.DRUART Frédéric
M. BANCE Stéphane donne mandat à M. BOLLE Kristian
Mme FOURNIER Laura donne mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme FADLI Hafida donne mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BENKALHA Malika donne mandat à M. THIAM Mustapha

Étaient absent.e.s :

M.FONDENEIGE Matthias
Mme DOS REIS Sabrina
Mme LEMOINE Nathalie

Secrétaire de séance :

Mme SASU Hancès

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

de la publication le

OBJET

**Modification de la désignation d'un représentant de la ville pour le
Conseil d'école maternelle Nelson MANDELA**

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240212-DEL-24-009-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

**Modification de la désignation d'un représentant de la ville pour le Conseil
d'école maternelle Nelson MANDELA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'indisponibilité de Madame CONHEN Rachel il est nécessaire de modifier sa représentation au sein du Conseil d'école Maternelle Nelson MANDELA,

LE CONSEIL,

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Modifie comme suit le représentant dans le conseil d'écoles de la ville :

- Ecole maternelle Nelson MANDELA : **Monsieur Billy SOMSOUK**

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 07 février 2024

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi